

## Procès-verbal n° 13 de la Commission des Arbitres

---

Réunion du :	21.04.23
À :	10h DISTRICT GL
Présidence :	MR BOUILLET C
Présents :	Mme COLLAVOLI -MRS CABARDOS – BOUTADE – ROMIEUX – LAUGIER

---

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° [affiliation@occitanie.fr](mailto:affiliation@occitanie.fr).)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

### Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N°12 de la réunion du 27.02.2023

### INDISPONIBILITES ARBITRES

- BERKOUK A : le 16/4
- BERETTA C : du 22 au 29/4 inclus
- MARQUIS JS : le 23/4
- GAOUI I : 22/4
- LEROY A : le 15/4
- MOULKHALOUA I : 22/4 au 15/5
- LABDI Y : le 30/4

### DEMANDES D'ARBITRES

- GAZELEC GARDOOIS : match du 7/5
- CALVISSON FC : match du 23/4
- US MONOBLETOISE : match du 16/4
- O. GAUJAC : matches des 16/4 – 2/4 – 23/4-30/4-14/5-21/5 –
- AS VERSOISE : match du 30/4
- O.M.PONTIL PRADEL : match du 23/4
- EJ P GD COMBIEN : match du 23/4 et 30/4
- EP VERGEZE : match du 30/4
- FC RODILHAN : match du 23/4
- ES MARGUERITTES : match du 16/4
- RC GENERAC : match du 16/4
- ES TAVEL : match du 15/4
- FC LANGLADE : match du 16/4
- FC CHUSCLAN LAUDUN : match du 16/4



## COURRIERS RECUS

- SO AIMARGUES : concernant le forfait du 15/4
- LEROY A : mail
- CASTILLO E : concernant ses désignations
- BOUNDA Y : concernant son certificat médical
- AS VERSOISE : concernant ses demandes d'arbitres
- ABASSISSE A : absence aux réunions
- HANANI R : absence du 15/4

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Le Président,  
BOUILLET Claude

Le Secrétaire de Séance  
CABARDOS Jean-Louis